

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 11-2023**

SÉANCE DU 21 JUIN 2023

Comptes année 2022

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyse des charges de fonctionnement	4
2.1.	Les charges maîtrisables	5
2.2.	Les charges non maîtrisables.....	8
2.2.1.	Intérêts passifs.....	12
2.2.2.	Remboursements, participation et subventions à des collectivités	13
2.3.	Les charges internes	15
2.4.	Analyse des charges	18
3.	Analyse des revenus de fonctionnement	19
3.1.	Les revenus fiscaux	20
3.1.1.	Impôts sur le revenu et sur la fortune	22
3.1.2.	Impôt à la source	23
3.1.3.	Impôt spécial sur les étrangers	23
3.1.4.	Impôt sur le bénéfice des sociétés	24
3.1.5.	Impôt sur le capital des sociétés	26
3.1.6.	Droits de mutation.....	27
3.1.7.	Impôts sur les successions et donations	27
3.1.8.	Part aux gains immobiliers	28
3.2.	Les revenus non fiscaux.....	30
3.3.	Les revenus internes	32
3.4.	Analyse des revenus – Récapitulation.....	34
4.	Analyse des charges et des revenus	36
5.	Autofinancement	37
6.	Communication	38
7.	Programme de législature.....	38
8.	Conclusions.....	39

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2022 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2022 de notre Commune présentent un excédent de charges (déficit) d'environ CHF 9.3 mios.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2022, le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2021 et les comptes 2020 :

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Total des charges (avant amortissement découvert)	161'857'982.58	170'892'000.00	164'262'855.11	163'570'413.81
Total des revenus	-152'594'668.18	-163'722'700.00	-163'287'878.58	-156'728'283.36
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	9'263'314.40	7'169'300.00	974'976.53	6'842'130.45
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	9'263'314.40	7'169'300.00	974'976.53	6'842'130.45

Ainsi, le déficit de CHF 9'263'314.40 réalisé dans le cadre de l'exercice 2022 a été porté en diminution du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2022	CHF	12'605'798.23
• excédent de charges (déficit) de l'exercice 2022	CHF	-9'263'314.40
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2022	CHF	3'342'483.83

Il est à noter que le budget 2022 a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 25.05.2022	102'000.00	40'000.00	-62'000.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 23.11.2022	888'800.00	99'100.00	-789'700.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2022	990'800.00	139'100.00	-851'700.00
Montants selon le budget 2022 voté par le Conseil communal lors de la séance du 08.12.2021	169'901'200.00	163'583'600.00	-6'317'600.00
Budget 2022 après crédits supplémentaires	170'892'000.00	163'722'700.00	-7'169'300.00

Ainsi, le budget 2022, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 7.2 mios.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2022 et le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'148'819.00	31'265'300.00	-1'116'481.00	-3.6%
Biens, services et marchandises	21'224'701.04	22'809'400.00	-1'584'698.96	-6.9%
Aides et subventions	5'822'083.36	6'657'900.00	-835'816.64	-12.6%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	57'195'603.40	60'732'600.00	-3'536'996.60	-5.8%

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 3.5 mios, soit une baisse de 5.8%.

Les charges relatives aux autorités et personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires) (-3.6%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- diminution du personnel fixe ;
- recours moins important à du personnel auxiliaire ;
- les jetons de présence dédiés aux différentes commissions ont été moins importants que prévu ;

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 6.9% par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➤ imprimés et fournitures de bureau	- CHF	0.1 mio
➤ achats de mobilier, matériel et machines	- CHF	0.1 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.4 mio
➤ entretien des canalisations	- CHF	0.2 mio
➤ frais de réceptions et de manifestations	- CHF	0.1 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	<u>0.7 mio</u>
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.6 mios</u>

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-12.6%) par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires). Cette diminution provient en grande partie de la baisse de la subvention en faveur de la Fondation de l'enfance et la jeunesse (FEJ).

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	333'535.26	327'800.00	5'735.26	1.7%
Nursérie des Alpes	290'883.23	270'700.00	20'183.23	7.5%
Garderie du Parc	69'050.67	202'000.00	-132'949.33	-65.8%
UAPE Les Copains	235'417.42	270'700.00	-35'282.58	-13.0%
UAPE Les Alpes	226'297.26	251'600.00	-25'302.74	-10.1%
Espace jeunes	-15'601.83	343'100.00	-358'701.83	-104.5%
Fondation enfance et jeunesse	943'446.34	956'800.00	-13'353.66	-1.4%
Garderie du Coteau	103'183.71	137'200.00	-34'016.29	-24.8%
UAPE Fontanettaz	153'267.94	156'300.00	-3'032.06	-1.9%
APEMS de Loth	262'099.15	244'000.00	18'099.15	7.4%
APEMS La Parenthèse	105'853.35	133'400.00	-27'546.65	-20.6%
UAPE l'Appart	254'355.56	251'600.00	2'755.56	-1.1%
UAPE La Bulle	68'662.66	-49'600.00	118'262.66	
APEMS Le Cube	206'830.97	194'400.00	12'430.97	6.4%
Garderie La Canopée	43'067.75	122'000.00	-78'932.25	-64.7%
Total participation communale	3'280'349.44	3'812'000.00	-531'650.56	-13.9%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure d'un peu plus de CHF 530'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2022 et les comptes 2021 :

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'148'819.00	30'182'921.14	-34'102.14	-0.1%
Biens, services et marchandises	21'224'701.04	21'002'199.96	222'501.08	1.1%
Aides et subventions	5'822'083.36	5'972'145.70	-150'062.34	-2.5%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	57'195'603.40	57'157'266.80	38'336.60	0.1%

Par rapport à l'année 2021, les charges maîtrisables sont quasiment au même niveau.

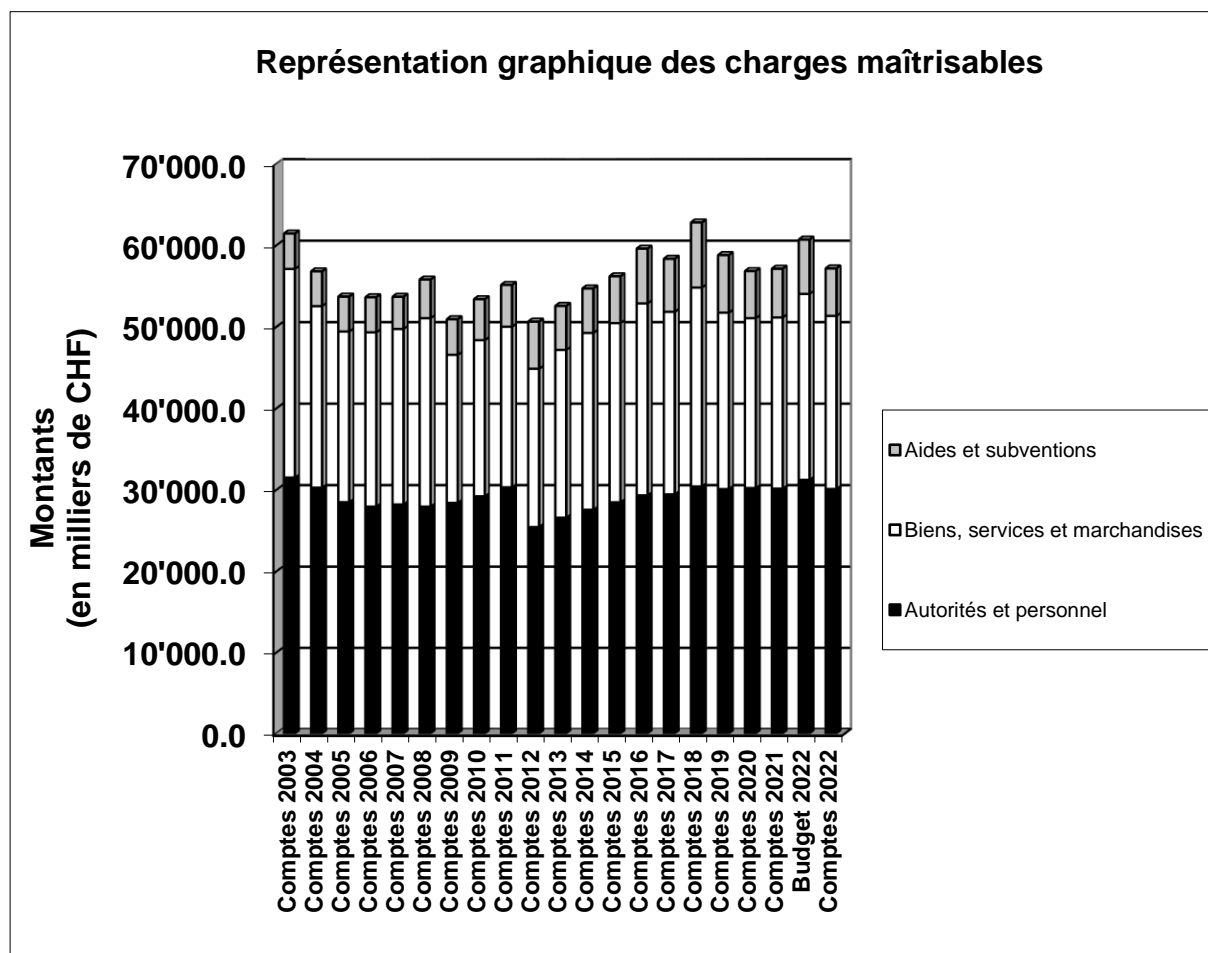
Comparées à l'année 2021, les charges relatives aux autorités et au personnel sont en très légère diminution de 0.1%.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une progression de 1.1% par rapport aux comptes de l'année 2021. Ceci s'explique essentiellement par la hausse des achats et consommation d'eau, d'électricité et de combustible et des frais de réceptions et de manifestations.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en diminution de 2.5% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2021. Cette baisse provient de la diminution de la subvention communale relative au financement des structures d'accueil des enfants sous gestion de la FEJ.

Ainsi, les charges maîtrisables réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2022 sont presque au même niveau que celles constatées dans les comptes 2021. Cela démontre bien les efforts importants réalisés par l'ensemble de l'Administration communale afin de limiter ses charges à un niveau le plus bas possible.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2022 et le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	822'305.16	1'085'800.00	-263'494.84	-24.3%
Amortissements	6'797'313.98	7'757'000.00	-959'686.02	-12.4%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	84'857'283.52	90'737'000.00	-5'879'716.48	-6.5%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	92'476'902.66	99'579'800.00	-7'102'897.34	-7.1%

Nous observons une nette diminution de 24.3% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par des conditions de prêts encore intéressantes sur le marché des emprunts.

Les amortissements sont inférieurs de 12.4% à ce qui a été prévu dans le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des amortissements comptables sur les investissements communaux moins importants que prévus.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont inférieurs de 6.5% à ce qui a été prévu dans le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette diminution provient pour l'essentiel du décompte final 2021 de la péréquation qui nous a été favorable d'environ CHF 5.0 mios. En effet, ce dernier montre un résultat qui se présente de la manière suivante :

- Décompte final sur la facture sociale (diminution) CHF (4.0 mios)
- Péréquation direct horizontale (montant net) (dim.) CHF (0.9 mio)
- Décompte final de la réforme policière (diminution) CHF (0.1 mio)
- **Résultat décompte final 2021 péréquation cantonale** **CHF (5.0 mios)**

Malgré le recours au Tribunal fédéral, le décompte final de l'année 2021 a été comptabilisé dans les comptes 2022. En effet, le Canton a déduit le montant en notre faveur relatif au décompte 2021 du dernier acompte 2021 non payé, relatif à la facture sociale.

De plus, nous constatons que notre participation au financement de la police intercommunale (ASEL) est inférieure d'environ CHF 1.0 mio par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2022.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2022 et les comptes 2021 :

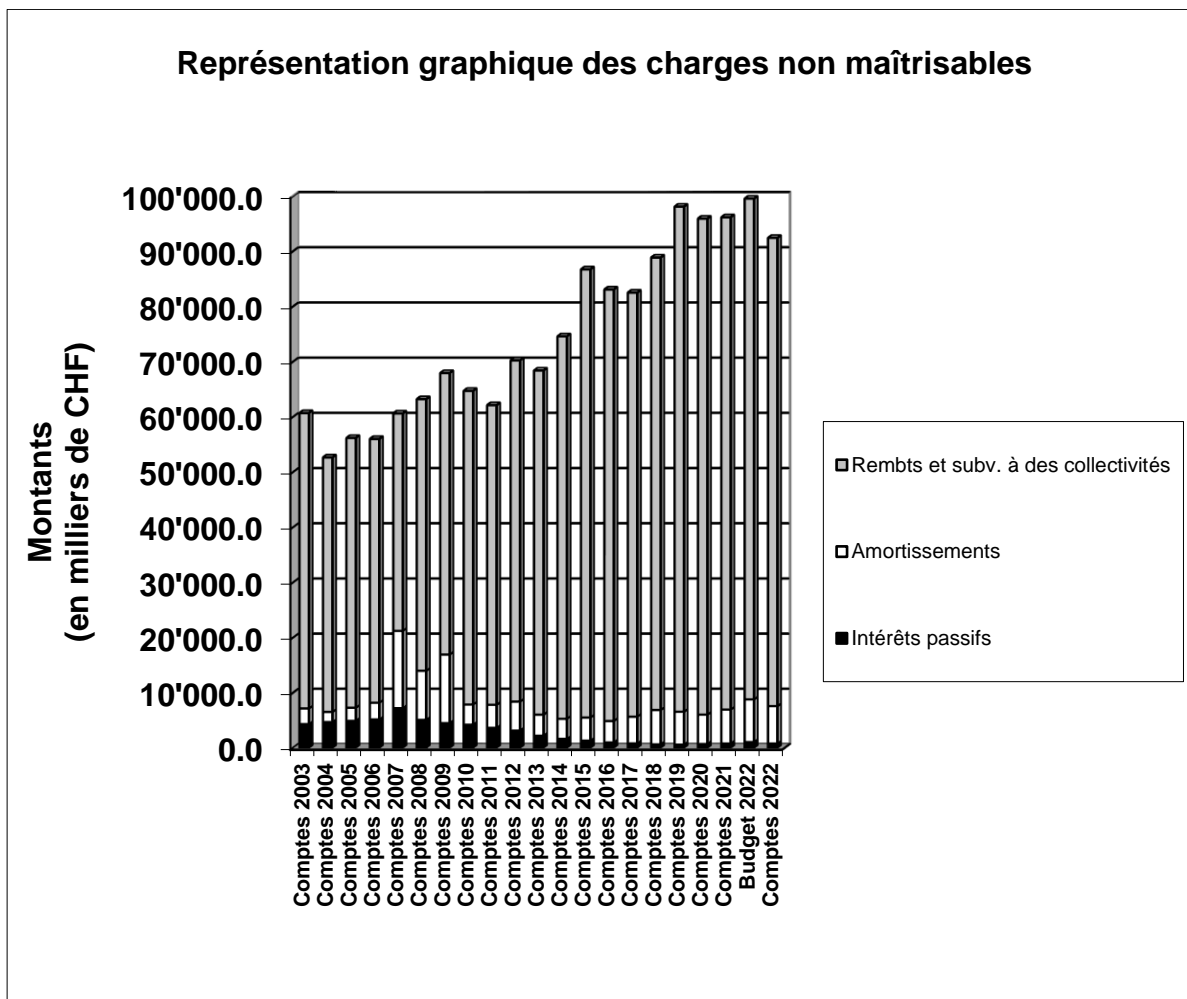
Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	822'305.16	825'387.48	-3'082.32	-0.4%
Amortissements	6'797'313.98	6'164'648.43	632'665.55	10.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	84'857'283.52	89'212'943.73	-4'355'660.21	-4.9%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	92'476'902.66	96'202'979.64	-3'726'076.98	-3.9%

Nous constatons que les intérêts passifs sont à peu près au même niveau que ceux constatés lors du bouclage des comptes de l'année 2021.

La progression des amortissements provient pour l'essentiel de la hausse des amortissements comptables sur les investissements.

La diminution de 4.9% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par des acomptes relatifs au financement de la facture sociale 2022 moins élevés que ceux payés durant l'année 2021.

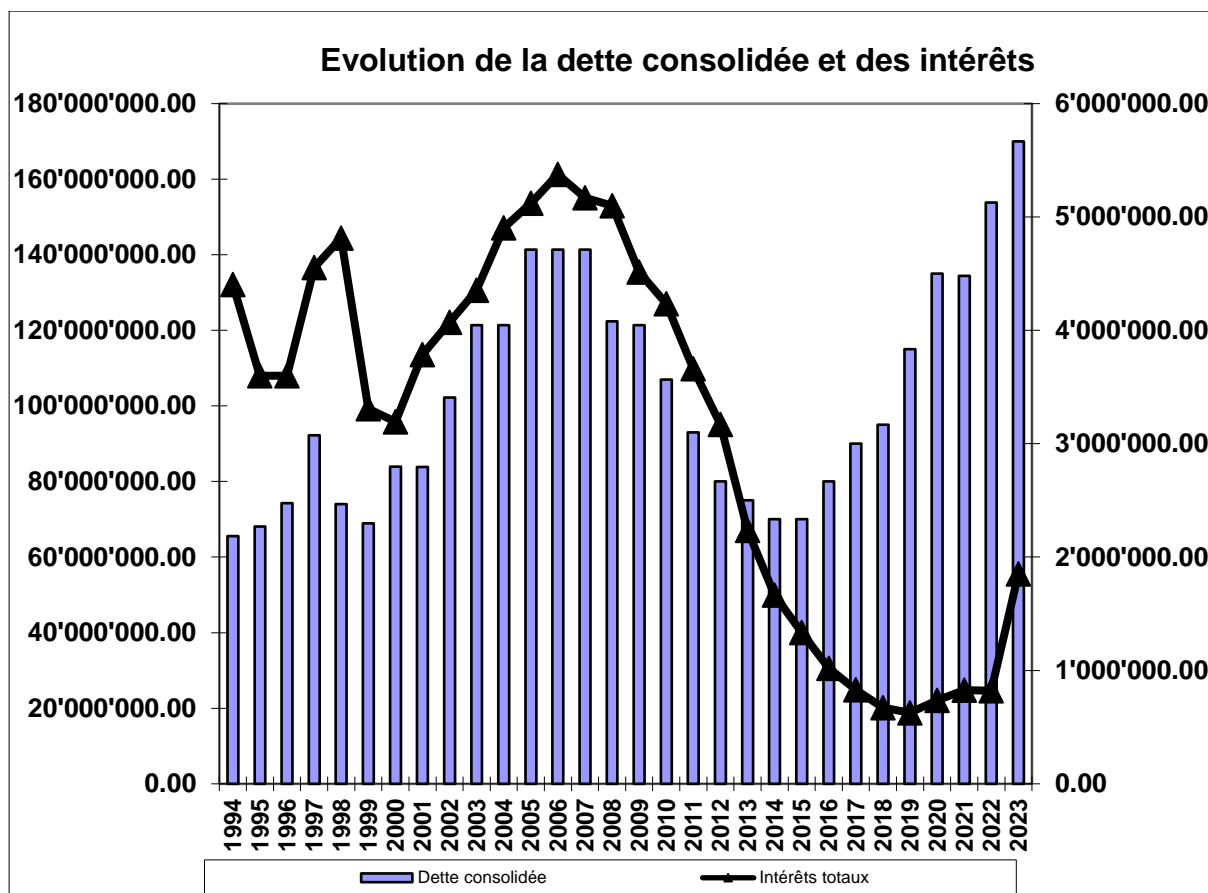
Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Comptes	115'000'000.00	627'440.73
2020	Comptes	135'000'000.00	736'819.72
2021	Comptes	134'400'000.00	825'387.48
2022	Comptes	153'800'000.00	822'305.16
2023	Prévision	170'000'000.00	1'852'000.00



2.2.2. Remboursements, participation et subventions à des collectivités

La participation 2022 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2022 :

Régimes	Montant acomptes 2022	Résultat décompte définitif 2021	Montant net sur 2022	Comptes 2021	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	28'279'159	-63'725	28'215'434	29'899'571	-1'684'137	-5.6%
Retour fonds de péréquation	-13'537'562	-377'915	-13'915'477	-13'785'500	-129'977	-0.9%
Dépenses thématiques	-2'358'681	-423'010	-2'781'691	-2'175'822	-605'869	-27.8%
Montant net péréquation directe horizontale	12'382'916	-864'650	11'518'266	13'938'249	-2419'983	-17.4%
Montant total participation financement facture sociale	37'361'203	-4'015'808	33'345'395	36'857'361	-3'511'966	-9.5%
Réforme policière	1'909'300	-86'125	1'823'175	1'840'709	-17'534	-1.0%
Total des charges péréquatives	51'653'419	-4'966'583	46'686'836	52'636'319	-5'949'483	-11.3%

Le décompte final de la péréquation relatif à l'exercice 2022 interviendra dans le courant de l'année 2022 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2023.

Le montant de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2021 est inférieur d'environ CHF 20.5 mios à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2021 (-2.5%). C'est la première fois depuis l'année 2011 que le montant de la facture sociale à charge des communes vaudoises est inférieur à ce qui a été prévu dans le budget.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	
• 2018	26 points d'impôts	
• 2019	28 points d'impôts	
• 2020	28 points d'impôts	
• 2021	25 points d'impôts	
• 2022	26 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'300'871.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 est plus défavorable que celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons que notre part au financement de la facture sociale représente, en 2022, l'équivalent de six points d'impôts de plus qu'en 2011, mais avec six points d'impôts communaux en moins, puisque l'introduction du nouveau système péréquatif était assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. L'effet global du poids de la facture sociale pour la Ville de Pully représente aujourd'hui l'équivalent de douze points d'impôts de plus que par rapport à 2011.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2022 et le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires) :

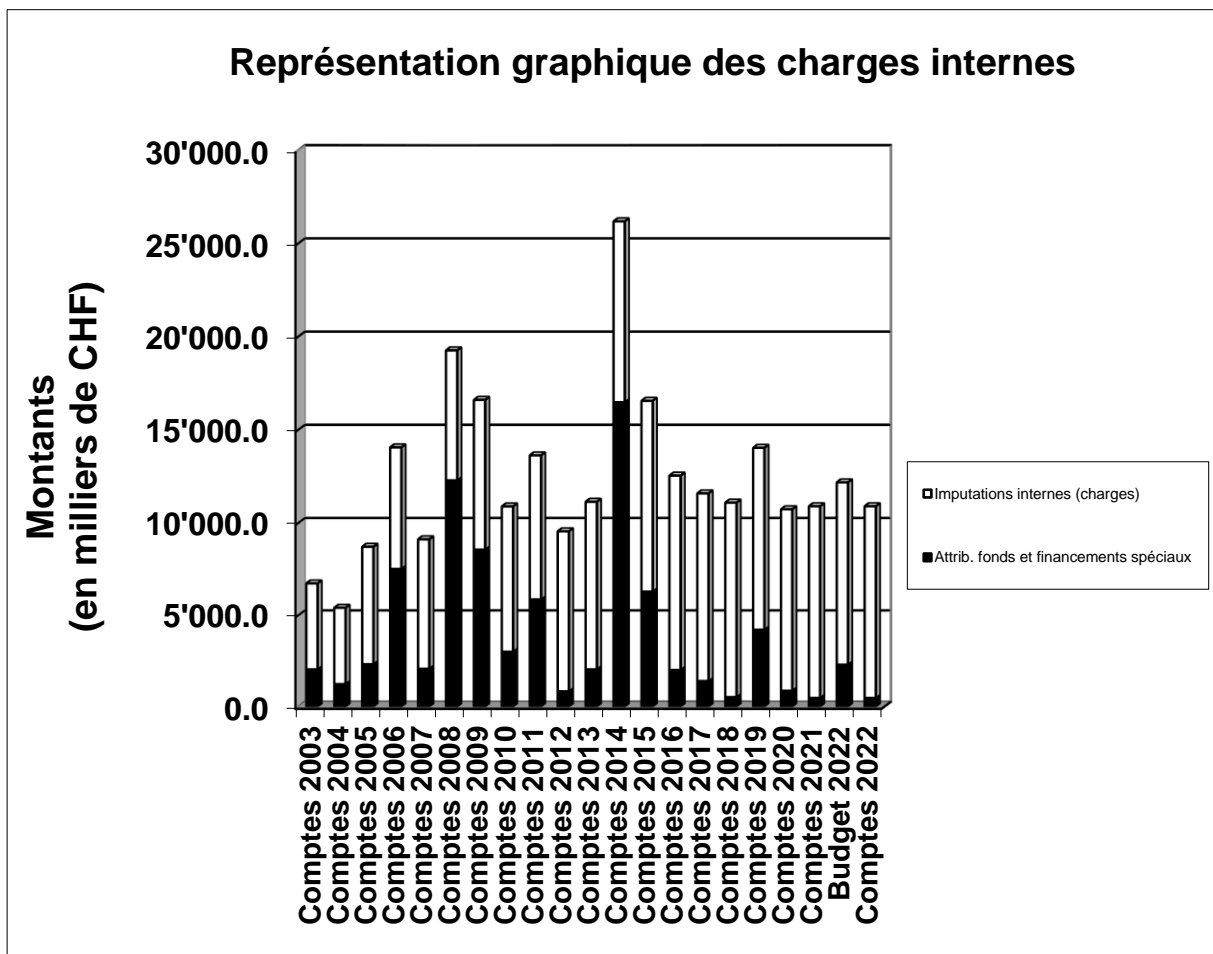
Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'880'543.02	9'731'400.00	149'143.02	1.5%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'304'933.50	847'500.00	1'457'433.50	172.0%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	12'185'476.52	10'578'900.00	1'606'576.52	15.2%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2022 et les comptes 2021 :

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'880'543.02	10'415'569.66	-535'026.64	-5.1%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'304'933.50	487'039.01	1'817'894.49	373.3%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	12'185'476.52	10'902'608.67	1'282'867.85	11.8%

La progression constatée des attributions aux fonds et financements spéciaux provient pour l'essentiel d'attributions aux fonds d'égalisation des résultats des réseaux plus importantes que durant l'année 2021.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

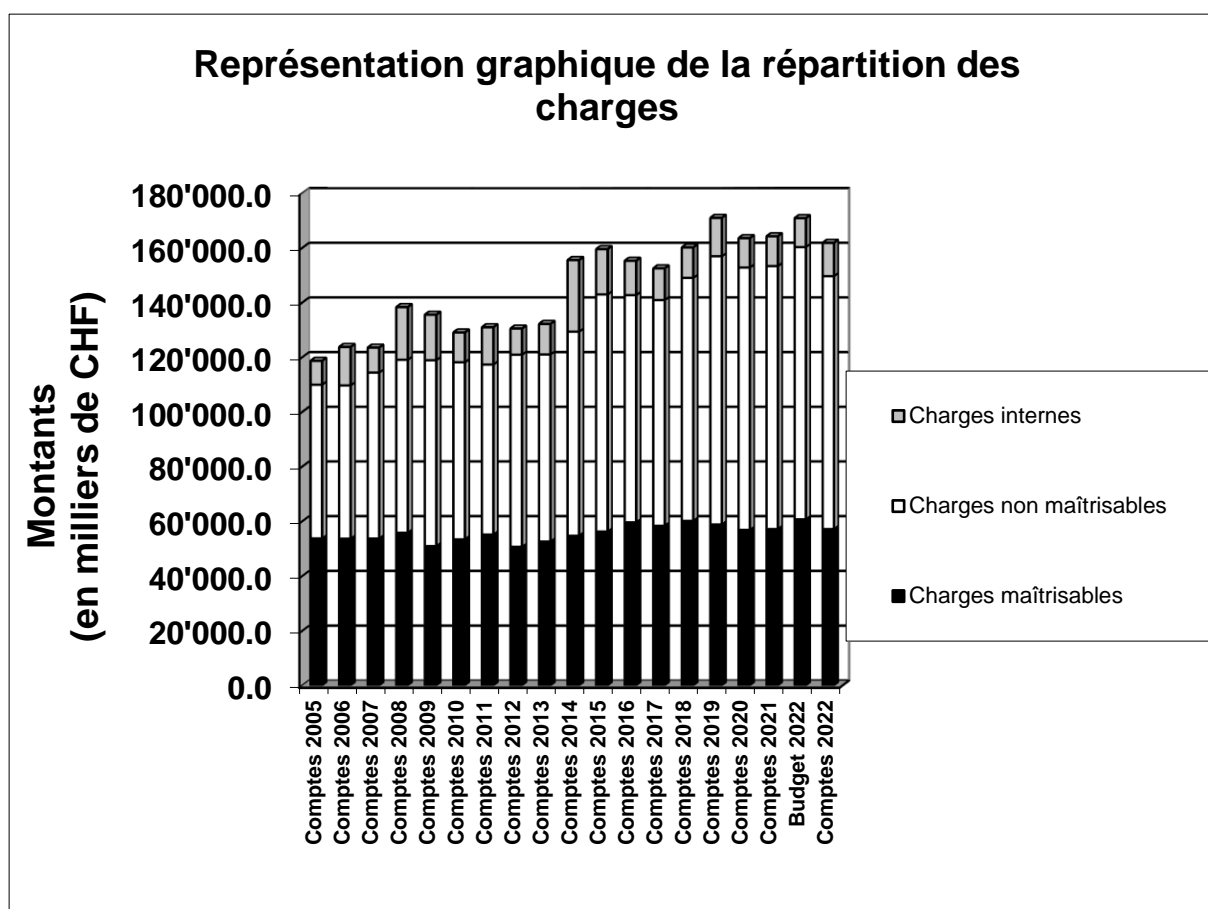


2.4. Analyse des charges

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2022, au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2021 ainsi qu'aux comptes 2020 :

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Autorités et personnel	30'148'819.00	31'265'300.00	30'182'921.14	30'255'242.36
Biens, services et marchandises	21'224'701.04	22'809'400.00	21'002'199.96	20'837'562.31
Aides et subventions	5'822'083.36	6'657'900.00	5'972'145.70	5'777'088.13
Sous-total charges maîtrisables	57'195'603.40	60'732'600.00	57'157'266.80	56'869'892.80
Intérêts passifs	822'305.16	1'085'800.00	825'387.48	736'819.72
Amortissements	6'797'313.98	7'757'700.00	6'164'648.43	5'337'244.35
Rembts et subv. à des collectivités	84'857'283.52	90'737'000.00	89'212'943.73	89'884'974.43
Sous-total charges non maîtrisables	92'476'902.66	99'580'500.00	96'202'979.64	95'959'038.50
Attrib. fonds et financements spéciaux	2'304'933.50	847'500.00	487'039.01	879'726.27
Imputations internes (charges)	9'880'543.02	9'731'400.00	10'415'569.66	9'861'756.24
Sous-total charges internes	12'185'476.52	10'578'900.00	10'902'608.67	10'741'482.51
TOTAL DES CHARGES	161'857'982.58	170'892'000.00	164'262'855.11	163'570'413.81

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2005 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutations ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- rétribution de la taxe sur le CO² ;
- compensation cantonale mise en place de la RIE III.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2022 et le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2022 (Taux de 61.0)	Budget 2022 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	55'495'628.59	60'660'000.00	-5'164'371.41	-8.5%
Impôt sur la fortune	16'110'074.22	16'200'000.00	-89'925.78	-0.6%
Impôt à la source	1'272'358.14	1'250'000.00	22'358.14	1.8%
Impôt spécial des étrangers	2'335'527.14	4'200'000.00	-1'864'472.86	-44.4%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	75'213'588.09	82'310'000.00	-7'096'411.91	-8.6%
Impôts sur le bénéfice	2'114'100.25	3'000'000.00	-885'899.75	-29.5%
Impôt sur le capital	2'227'289.85	4'000'000.00	-1'772'710.15	-44.3%
Impôt complémentaire immeubles	412'106.55	380'000.00	32'106.55	8.4%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	4'753'496.65	7'380'000.00	-2'626'503.35	-35.6%
Impôt foncier	3'824'738.75	3'700'000.00	124'738.75	3.4%
Droits de mutation	3'236'255.25	4'000'000.00	-763'744.75	-19.1%
Impôts sur les successions et donations	2'030'374.65	4'500'000.00	-2'469'625.35	-54.9%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	72'650.00	63'000.00	9'650.00	15.3%
Patentes et concessions	28'865.55	26'000.00	2'865.55	11.0%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'502'627.20	3'200'000.00	302'627.20	9.5%
Redistribution de la taxe sur le CO2	19'694.80	0.00	19'694.80	
Compensation cantonale RIE III	453'697.55	752'900.00	-299'202.45	-39.7%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	93'135'988.49	105'931'900.00	-12'795'911.51	-12.1%

Le total des revenus fiscaux est inférieur de l'ordre de CHF 12.8 mios à ce qui a été prévu dans le budget 2022.

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2022 facturés	46'066'450.30	14'138'542.30
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2021	6'433'683.86	1'815'650.39
Année fiscale 2020	2'707'465.85	-431'797.43
Année fiscale 2019	-6'162.40	169'722.59
Année fiscale 2018	-285'223.10	28'957.47
Année fiscale 2017	-94'003.18	95'338.80
Année fiscale 2016	-28'612.59	34'253.36
Année fiscale 2015	-101'909.11	2'392.50
Année fiscale 2014	-35'825.48	-20'161.76
Année fiscale 2013	-37'963.40	64'495.55
Année fiscale 2012	-100'306.90	45'471.70
Année fiscale 2011	27'024.50	40'262.80
Année fiscale 2010	32'417.30	40'355.25
Année fiscale 2009	31'490.25	43'910.15
Année fiscale 2008	9'756.95	34'409.55
Année fiscale 2007	5'770.05	8'271.00
Total décomptes années antérieures	8'557'602.60	1'971'531.92
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2022	757'957.20	
Année fiscale 2021	114'369.80	
Année fiscale 2020	26'551.20	
Année fiscale 2019	1'310.60	
Année fiscale 2018	42.25	
Année fiscale 2017	-676.85	
Année fiscale 2016	2'628.30	
Année fiscale 2014	-3'181.75	
Année fiscale 2012	-31'342.30	
Année fiscale 2011	-2'956.95	
Année fiscale 2010	-367.10	
Année fiscale 2008	-5'418.65	
Année fiscale 2007	-7'425.95	
Année fiscale 2006	-2'214.30	
Année fiscale 2005	-202.45	
Année fiscale 2003	-1'733.05	
Année fiscale 2002	-1'865.40	
Total impôt sur prestations en capital	845'474.60	
Total des activités dirigeantes	-2'945.00	
Total de l'impôt sur les frontaliers	201'845.05	
Remboursement impôt ecclésiastique	-9.55	
Amendes pour soustraction d'impôt	3'850.00	
Impôt sourcier mixte	850'616.91	
Impôt récupéré	203'865.32	
Imputation forfaitaire personnes physiques	-1'231'121.64	
Total comptabilisé sur l'année 2022	55'495'628.59	16'110'074.22

L'avancement des taxations est légèrement inférieur par rapport à celui de l'année 2021. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 75.9% alors qu'en 2021 il était de 79.4%.

Ainsi, en 2022, par rapport à l'année 2021, nous constatons une stagnation des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu et une légère progression de 0.5% pour l'impôt sur la fortune.

Le nombre de contribuables soumis à l'impôt sur le revenu a augmenté de 0.7% par rapport à l'année 2021. Néanmoins, malgré cette progression, nous devons constater une stagnation des acomptes facturés durant l'année 2022 par rapport à l'année 2021. Par conséquent, force est de constater que la stagnation des acomptes ainsi provient de la baisse de la moyenne des acomptes facturés par contribuable qui est en diminution d'environ CHF 34.00 par rapport à l'année 2021.

Nous relevons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu est inférieur de 0.8% à celui réalisé lors du bouclage des comptes de l'année 2021 et de 0.4% par rapport à celui réalisé dans le cadre des comptes de l'année 2020.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous constatons sa diminution de l'ordre de 10.1% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2021 et de 3.5% par rapport au bouclage des comptes de l'année 2020.

De plus, par rapport au budget 2022, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont inférieurs d'environ CHF 6.4 mios.

Ainsi, pour résumer, l'écart négatif d'environ CHF 5.2 mios par rapport au budget 2022 s'explique de la manière suivante :

- Diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	(7.7	mios)
- Augmentation des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	2.4	mios
- Diminution impôt prestations en capital	CHF	(0.1	mio)
- Augmentation de l'impôt récupéré	CHF	0.1	mio
- Augmentation de l'impôt sourcier mixte	CHF	0.8	mio
- Augmentation de l'impôt forfaitaire	CHF	(0.7	mio)
Total écart par rapport au budget 2022	CHF	(5.2	mios)

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une légère progression d'environ CHF 22'000.00, soit de 1.8%.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2022, l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 1.9 mios, soit de 44.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2022 facturés</i>	2'386'517.90
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2021	11'736.30
Année fiscale 2020	-130'800.98
Année fiscale 2019	0.00
Année fiscale 2018	29'601.22
Année fiscale 2017	-47'960.35
Année fiscale 2016	22'705.10
Année fiscale 2015	21'242.65
Année fiscale 2014	21'242.65
Année fiscale 2013	21'242.65
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	-50'990.76
Total impôt spécial sur les étrangers	2'335'527.14

Par rapport aux comptes 2021, nous constatons que cet impôt augmente d'environ CHF 250'000.00, soit une hausse de 11.8%.

Ceci s'explique essentiellement par une augmentation des acomptes de l'ordre de CHF 25'000.00, ce qui représente une hausse de 1.1%. Les décomptes après déduction des acomptes sont supérieurs de l'ordre de CHF 220'000.00 à ceux constatés lors du bouclage des comptes de l'année 2021. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en constante diminution par rapport à l'année 2021 (-4.1%).

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a généré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 0.9 mio par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), soit une diminution de 29.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2022	3'514'634.80
Total des acomptes facturés pour l'année 2023	148'821.50
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2022</i>	3'663'456.30
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2021	-2'073'155.95
Année fiscale 2020	587'125.55
Année fiscale 2019	6'746.65
Année fiscale 2018	305.55
Année fiscale 2017	-68'821.20
Année fiscale 2016	-26'018.35
Année fiscale 2015	3'657.10
Année fiscale 2014	2'517.40
Année fiscale 2013	2'711.10
Année fiscale 2012	1'414.00
Année fiscale 2011	5'105.10
Année fiscale 2010	5'171.90
Année fiscale 2009	3'336.50
<i>Total décomptes après déduction des acomptes</i>	-1'549'904.65
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	548.60
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	2'114'100.25

Par rapport aux comptes 2021, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales sont en très nette diminution d'environ CHF 10.5 mios, soit une baisse de 83.2%.

Cette baisse des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés CHF (4.3 mios)
- diminution des décomptes après déduction des acomptes CHF (6.2 mios)

Nous constatons une diminution des acomptes par rapport à l'année 2021. Cet important écart provient d'un seul contribuable. Nous pouvons également émettre le même constat en ce qui concerne les taxations définitives des années antérieures.

Il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes inférieures d'environ CHF 1.8 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 44.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés durant l'année 2022	2'323'321.90
Total des acomptes facturés durant l'année 2022	2'323'321.90
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2021	3'804.15
Année fiscale 2020	-93'966.00
Année fiscale 2019	-4'362.50
Année fiscale 2018	650.40
Année fiscale 2017	-3'372.30
Année fiscale 2010	1'214.20
Total des décomptes après déduction des acomptes	-96'032.05
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	2'227'289.85

Par rapport aux comptes 2021, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales sont en progression d'environ CHF 0.4 mio, soit une hausse de 24.2%.

Cette hausse des recettes provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 0.2 mio
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 0.2 mio

Nous constatons que le nombre de contribuables ayant payé es acomptes sur l'impôt sur le capital des sociétés a progressé de 2.4% par rapport à l'année 2021 et, le nombre de taxations définitives concernant les années antérieures est en baisse de 5.7%.

3.1.6. Droits de mutation

Nous remarquons une forte diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 0.8 mio par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 19.1%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2022	2'012'888.05
Année fiscale 2021	505'752.45
Total droits de mutation personnes physiques	2'518'640.50
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2022	398'339.75
Année fiscale 2020	319'275.00
Total droits de mutation - Personnes morales	717'614.75
Total des droits de mutation	3'236'255.25

Par rapport aux comptes 2021, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en forte diminution d'environ CHF 1.1 mios, soit une baisse de 25.6%. Cette diminution s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui diminue entre les années 2021 et 2022 (-90 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une forte diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 2.5 mios par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 54.9%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2022	50'154.40
Année fiscale 2021	595'666.40
Année fiscale 2020	946'070.90
Année fiscale 2019	217'262.70
Année fiscale 2018	215'288.80
Année fiscale 2017	5'931.45
Total impôts sur les successions et donations	2'030'374.65

Durant l'année 2022, les autorités fiscales cantonales ont traité 29 dossiers concernant notre Commune, soit 7 cas de plus que durant l'année 2021.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôts est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux gains immobiliers

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 300'000.00 par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 9.5%.

Par rapport aux comptes 2021, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en hausse d'environ CHF 400'000.00, soit une augmentation de 13.9%.

Il est à noter que durant l'exercice 2022, les autorités fiscales cantonales ont traité 24 dossiers de moins que durant l'année 2021. Par conséquent, la valeur moyenne des dossiers traités durant l'année 2022 est supérieure à celle constatée lors du bouclage des comptes de l'année 2021.

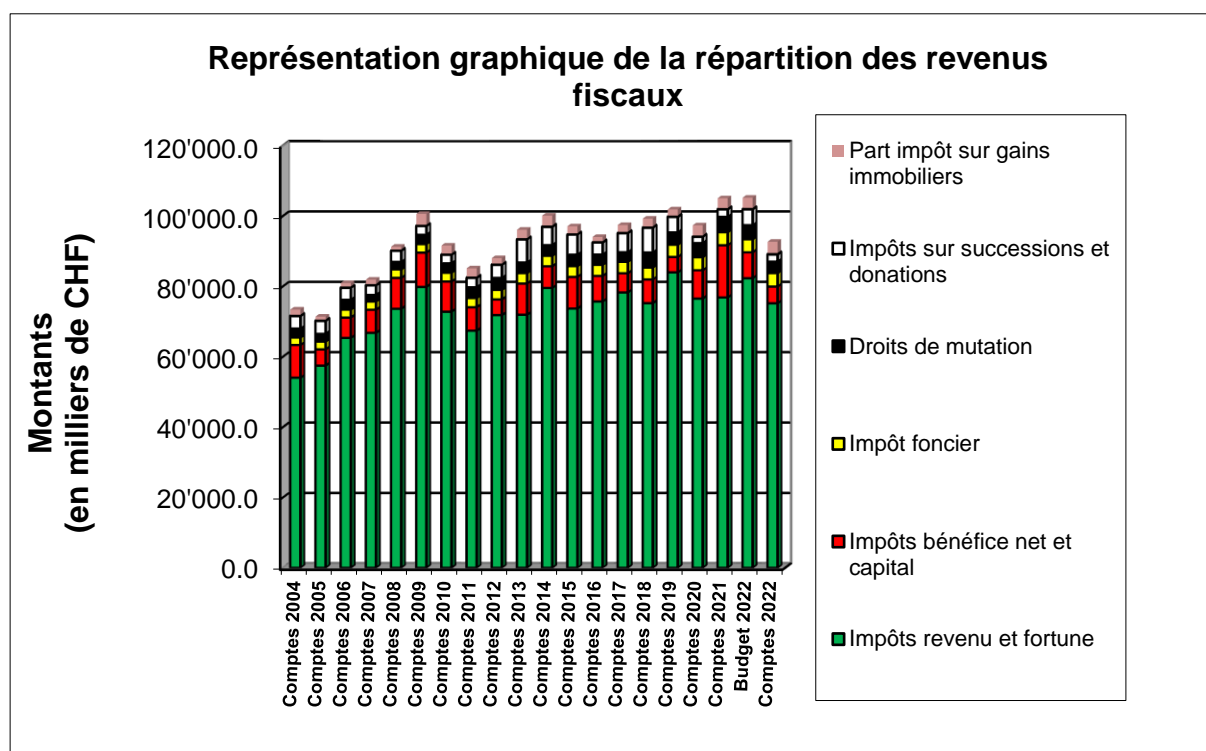
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2022 et les comptes 2021 :

Intitulé	Comptes 2022 (Taux de 61.0)	Comptes 2021 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	55'495'628.59	55'942'381.57	-446'752.98	-0.8%
Impôt sur la fortune	16'110'074.22	17'928'881.05	-1'818'806.83	-10.1%
Impôt à la source	1'272'358.14	899'998.49	372'359.65	41.4%
Impôt spécial des étrangers	2'335'527.14	2'088'944.34	246'582.80	11.8%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	75'213'588.09	76'860'205.45	-1'646'617.36	-2.1%
Impôts sur le bénéfice	2'114'100.25	12'595'848.35	-10'481'748.10	-83.2%
Impôt sur le capital	2'227'289.85	1'793'413.80	433'876.05	24.2%
Impôt complémentaire immeubles	412'106.55	443'570.25	-31'463.70	-7.1%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	4'753'496.65	14'832'832.40	-10'079'335.75	-68.0%
Impôt foncier	3'824'738.75	3'727'357.05	97'381.70	2.6%
Droits de mutation	3'236'255.25	4'347'950.20	-1'111'694.95	-25.6%
Impôts sur les successions et donations	2'030'374.65	2'095'407.60	-65'032.95	-3.1%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	72'650.00	67'950.00	4'700.00	6.9%
Patentes et concessions	28'865.55	26'209.35	2'656.20	10.1%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'502'627.20	3'076'179.35	426'447.85	13.9%
Redistribution de la taxe sur le CO2	19'694.80	6'858.30	12'836.50	187.2%
Compensation cantonale RIE III	453'697.55	1'629'758.41	-1'176'060.86	-72.2%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	93'135'988.49	106'670'708.11	-13'534'719.62	-12.7%

Le total des revenus fiscaux est en forte diminution de 12.7% par rapport aux comptes de l'année 2021.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2022 et le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires) (en CHF) :

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	7'941'696.29	8'098'400.00	-156'703.71	-1.9%
Taxes, émoluments et prod ventes	21'781'536.28	20'188'900.00	1'592'636.28	7.9%
Participation et remboursements de collectivités publiques	18'379'703.07	17'617'100.00	762'603.07	4.3%
Autres participations et subventions	188'802.65	187'200.00	1'602.65	0.9%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	48'291'738.29	46'091'600.00	2'200'138.29	4.8%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2022 et les comptes 2021 :

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	7'941'696.29	7'346'637.88	595'058.41	8.1%
Taxes, émoluments et prod ventes	21'781'536.28	19'161'514.80	2'620'021.48	13.7%
Participation et remboursements de collectivités publiques	18'379'703.07	17'501'730.69	877'972.38	5.0%
Autres participations et subventions	188'802.65	153'222.35	35'580.30	23.2%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	48'291'738.29	44'163'105.72	4'128'632.57	9.3%

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 4.8% à ce qui a été prévu dans le budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires).

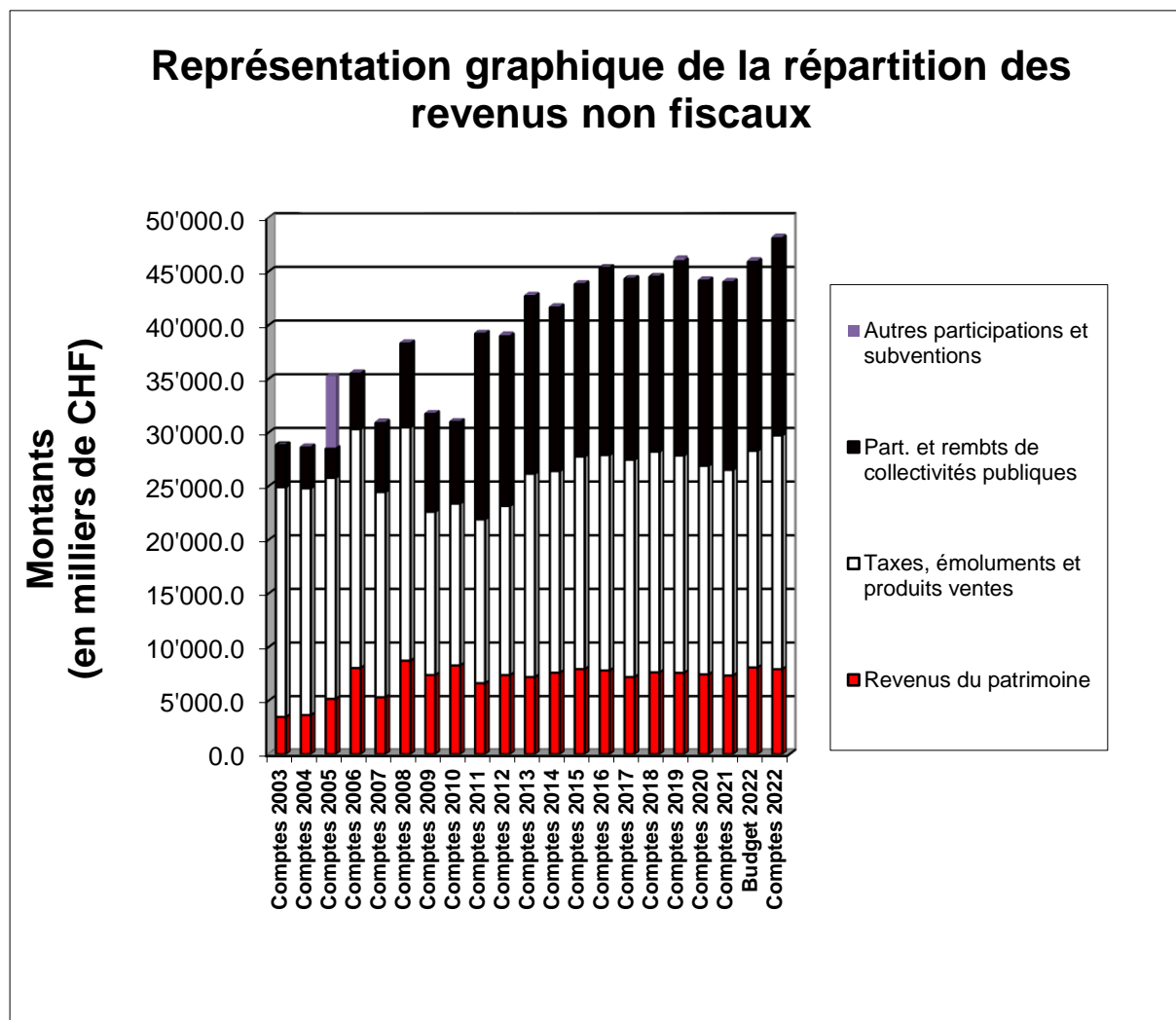
Par rapport aux comptes 2021, les revenus non fiscaux sont plus élevés de 9.3%.

Par rapport aux comptes 2021, les revenus du patrimoine sont en progression de 8.1%. Cette hausse provient pour l'essentiel des revenus des immeubles propriétés de notre Commune.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont en hausse de 13.7% par rapport aux comptes de l'année 2021. Cette augmentation provient pour l'essentiel des taxes d'utilisation.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont en augmentation de 5.0% par rapport aux comptes de l'année 2021. Cette augmentation provient pour l'essentiel du décompte final 2021 des péréquations.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



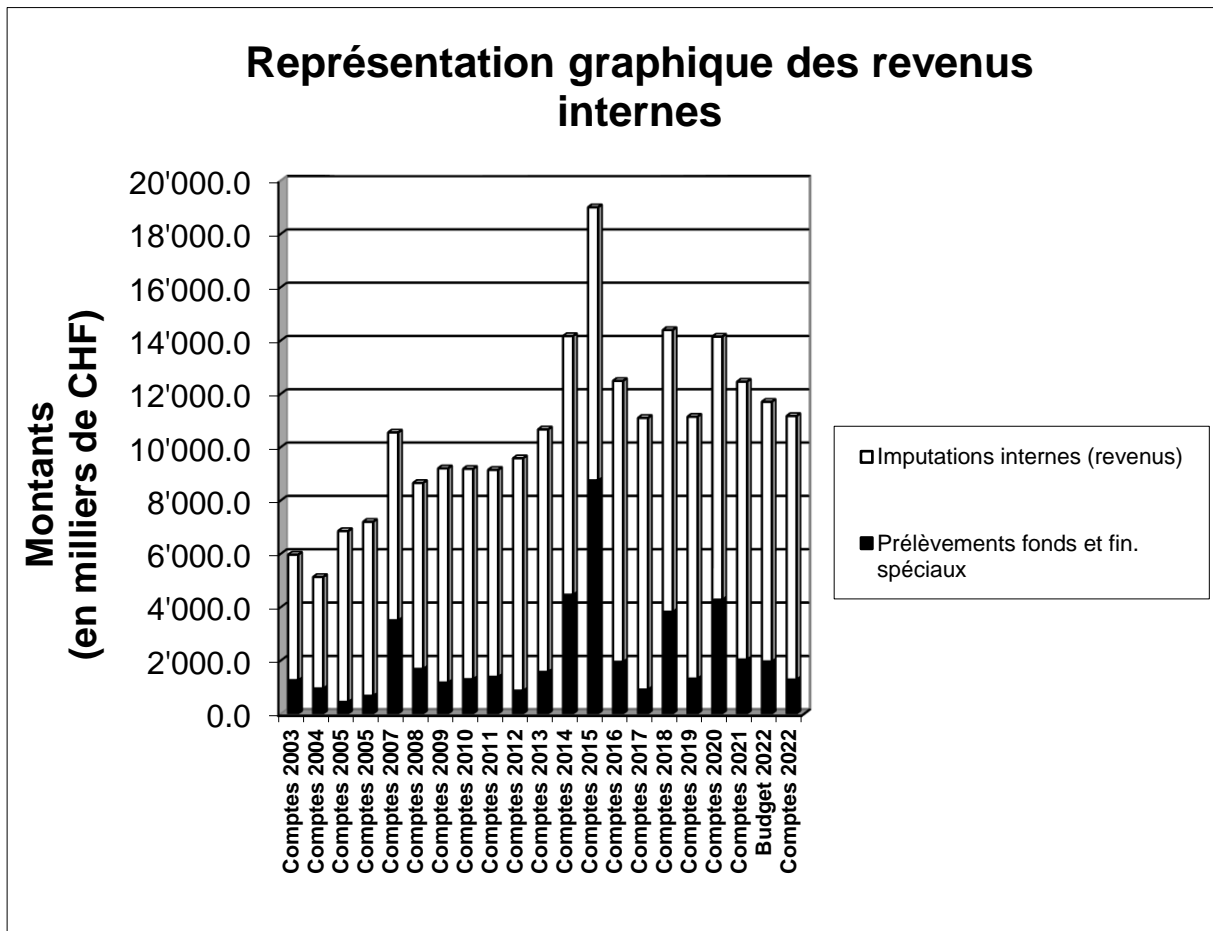
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

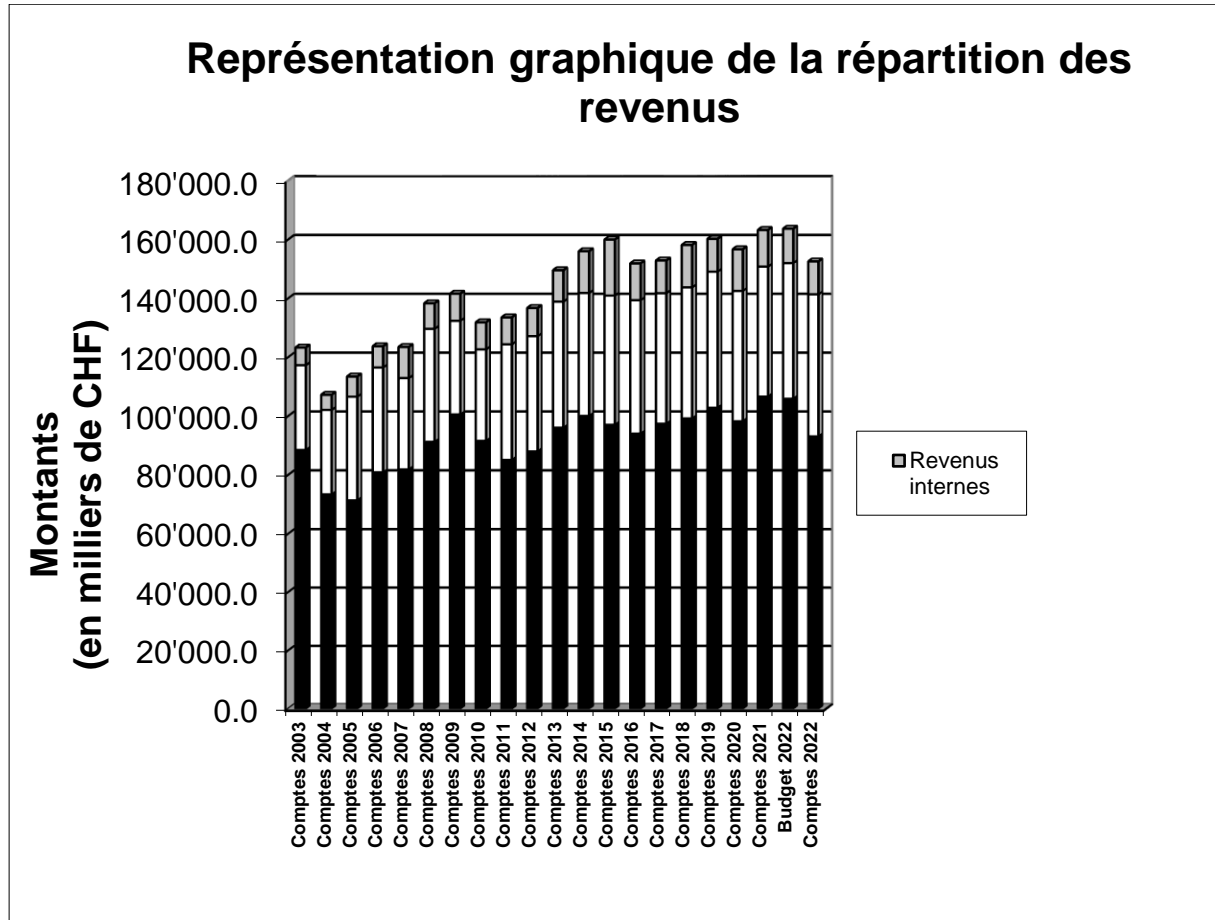


3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

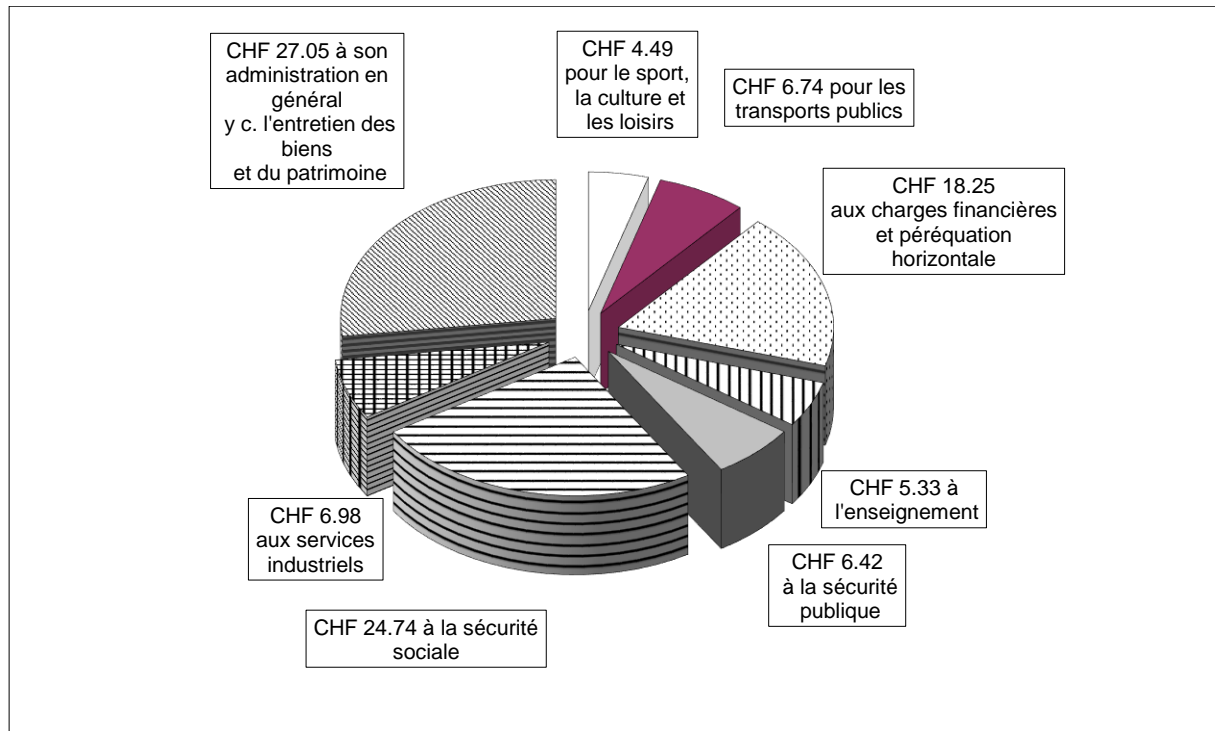
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2022 et comparatif par rapport au budget 2022 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2021 et 2020 :

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Impôts sur le revenu et la fortune	75'213'588.09	82'310'000.00	76'860'205.45	76'547'496.83
Impôts sur le bénéfice net et le capital	4'753'496.65	7'380'000.00	14'832'832.40	8'047'035.60
Impôt foncier	3'824'738.75	3'700'000.00	3'727'357.05	3'696'803.45
Droits de mutation	3'236'255.25	4'000'000.00	4'347'950.20	4'021'807.65
Impôts sur les successions et donations	2'030'374.65	4'500'000.00	2'095'407.60	1'762'846.00
Impôt sur les chiens et taxes diverses	72'650.00	63'000.00	67'950.00	61'950.00
Patentes et concessions	28'865.55	26'000.00	26'209.35	25'750.20
Part impôts sur les gains immobiliers	3'502'627.20	3'200'000.00	3'076'179.35	3'175'239.05
Redistribution de la taxe sur le CO2	19'694.80	0.00	6'858.30	12'585.85
Compensation cantonale RIE III	453'697.55	752'900.00	1'629'758.41	920'515.62
Sous-total revenus fiscaux	93'135'988.49	105'931'900.00	106'670'708.11	98'272'030.25
Revenus du patrimoine	7'941'696.29	8'098'400.00	7'346'637.88	7'457'940.03
Taxes, émoluments et produits ventes	21'781'536.28	20'188'900.00	19'161'514.80	19'438'883.05
Part. et remboursements de collectivités publiques	18'379'703.07	17'617'100.00	17'501'730.69	17'252'863.17
Autres participations et subventions	188'802.65	187'200.00	153'222.35	162'240.00
Sous-total revenus non fiscaux	48'291'738.29	46'091'600.00	44'163'105.72	44'311'926.25
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	1'286'398.38	1'967'800.00	2'038'495.09	4'282'570.62
Imputations internes (revenus)	9'880'543.02	9'731'400.00	10'415'569.66	9'861'756.24
Sous-total revenus internes	11'166'941.40	11'699'200.00	12'454'064.75	14'144'326.86
TOTAL DES REVENUS	152'594'668.18	163'722'700.00	163'287'878.58	156'728'283.36

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003



En 2022, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



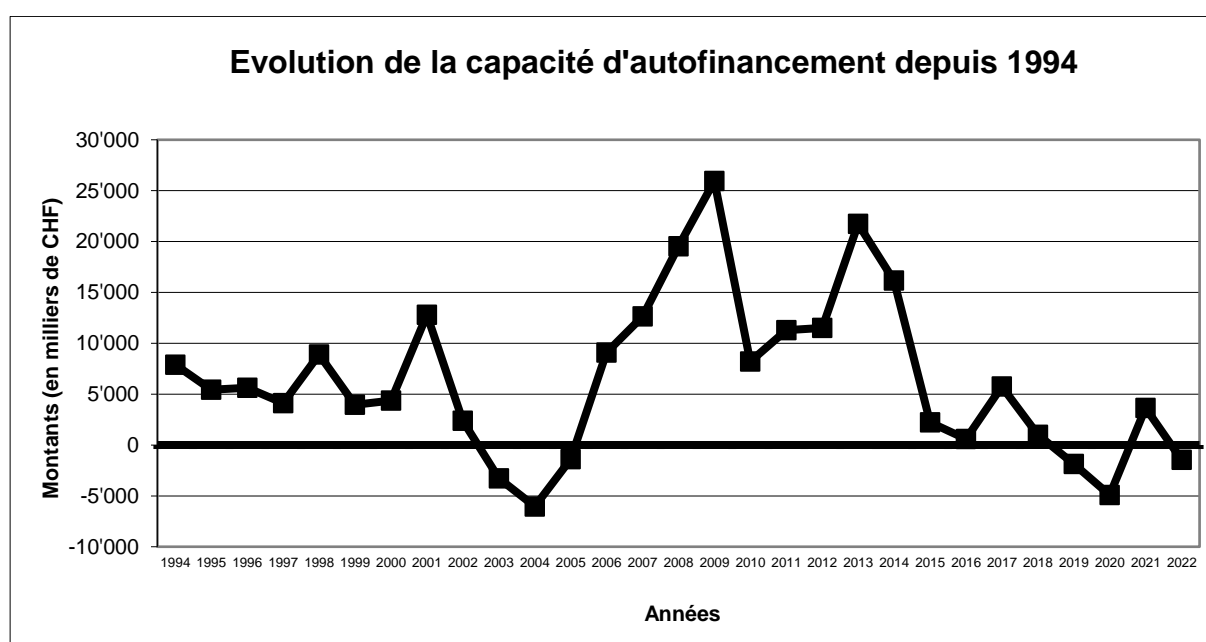
4. Analyse des charges et des revenus

COMPTES 2022 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	10'255.1	818.4	3'351.6	8'882.7	3'121.7	539.8	1'610.5	1'568.9	30'148.7
Biens, services, marchandises	3'970.7	687.7	3'413.9	4'441.3	3'030.6	92.0	104.6	5'483.9	21'224.7
Intérêts passifs	0.1	822.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	822.3
Amortissements	677.1	597.1	626.6	3'019.9	1'084.5	307.0	126.3	358.8	6'797.3
Rembts, participations et subv. coll. publiques	11'398.7	28'215.4	0.0	2'430.7	101.6	9'249.4	33'447.5	14.0	84'857.3
Aides et subventions	626.6	0.0	4.2	85.7	932.6	0.0	4'160.1	13.0	5'822.2
Attrib. fonds et fin. spéciaux	65.9	44.0	0.0	664.9	0.0	49.2	0.0	1'481.0	2'305.0
Imputations internes	260.3	0.0	0.0	4'760.2	1'831.3	0.0	0.0	3'028.7	9'880.5
Total des charges	27'254.5	31'184.8	7'396.3	24'285.4	10'102.3	10'237.4	39'449.0	11'948.3	161'858.0
Impôts	0.0	89'131.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	89'131.1
Patentes, concessions	28.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	28.9
Revenus du patrimoine	343.2	650.7	3'973.0	859.5	541.9	591.6	0.0	981.7	7'941.6
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	2'462.9	152.4	584.6	6'754.9	454.2	358.7	995.3	10'018.6	21'781.6
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	3'976.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'976.0
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	17'127.2	50.2	128.3	811.7	3.1	20.4	133.9	18'379.8
Autres participations et subventions	0.0	1.5	0.0	187.3	0.0	0.0	0.0	0.0	188.8
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	134.4	331.0	305.2	255.3	260.4	0.0	0.0	0.0	1'286.3
Imputations internes	904.2	1'042.4	880.8	4'519.4	1'598.4	0.0	121.2	814.2	9'880.6
Total des revenus	3'978.6	112'412.3	5'793.8	12'704.7	3'666.6	953.4	1'136.9	11'948.4	152'594.7

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2022	152'594'668.18
Total des charges des comptes 2022	-161'857'982.58
Résultat des comptes 2022	-9'263'314.40
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2022	9'880'543.02
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2022	-9'880'543.02
Amortissements comptables dans les comptes 2022	6'270'992.85
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2022	526'321.13
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2022	2'304'933.50
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2022	-1'286'398.38
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2022	-1'447'465.30
Investissements nets de l'année 2022	-13'140'886.70
Solde après financement des investissements selon les comptes 2022	-14'588'352.00

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2022 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

A l'inverse des années 2019 et 2020, l'année 2021 se sole par une marge d'autofinancement enfin positive de l'ordre de CHF 3.6 mios, soit une situation similaire à celles rencontrées lors des années 2006 à 2018.

Malheureusement, l'exercice 2022, montre un retour à une marge d'autofinancement négative (-CHF 1.4 mios). Ainsi, durant l'année 2022, notre Commune a dû non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 14.6 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux et une partie du fonctionnement communal. Ainsi, l'endettement communal se situe à la somme de CHF 153.8 mios au 31 décembre 2022, soit une progression de l'ordre de CHF 19.4 mios par rapport au montant constaté au 31 décembre 2021.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2022. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2021-2026 prévoit quatre objectifs :

- 1. Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67.0 mios à l'horizon 2026, soit une augmentation moyenne de 1.7% par an :** le bouclage des comptes 2022 montre des charges maîtrisables qui se situent aux alentours de CHF 57.2 mios, soit en très légère hausse de l'ordre de 0.1% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2021. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
- 2. Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 34.0 mios à l'horizon 2026, soit une augmentation moyenne de 2.7% par an :** le bouclage des comptes 2022 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 30.1 mios, soit à un niveau très légèrement inférieur à celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2021. Par conséquent, la variation annuelle constatée lors du bouclage des comptes 2022 est conforme à l'objectif figurant dans le plan de législature.
- 3. Emprunter que pour le financement des investissements (petit équilibre) :** le bouclage des comptes 2022 montre une marge d'autofinancement négative de l'ordre de CHF 1.4 mios. Par conséquent, la couverture du financement des investissements par des fonds propres constatée lors du bouclage des comptes 2022 est négatif, donc inférieur à l'objectif figurant dans le programme de législature. Ainsi l'objectif figurant dans le programme de législature est pour le moment non atteint.

4. Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 240 millions : le bouclage des comptes 2022 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 153.8 millions. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.

Par conséquent, l'exercice comptable de l'année 2022 respecte partiellement les objectifs financiers qui ont été articulés dans le cadre du programme de législation pour les années 2021 à 2026.

8. Conclusions

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2022 est plus négatif que ce que prévoyait le budget 2022 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Ce mauvais résultat est principalement la conséquence de recettes fiscales largement inférieures aux prévisions. En effet, nous constatons que la valeur du point d'impôt par habitant est en baisse de 11.8% par rapport au budget 2022, de 13.2% par rapport aux comptes 2021 et de 7.4% par rapport aux comptes 2020. De plus, le décompte final 2021 relatif à la péréquation nous a été favorable de l'ordre de CHF 5.0 millions.

Par conséquent, sans ces deux éléments mentionnés ci-dessus, le résultat final du bouclage des comptes 2022 aurait été un déficit de l'ordre de CHF 1.4 millions, soit à un niveau bien plus proche de celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

Comme mentionné précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'exercice 2022 est négative et n'a donc pas permis les investissements nets consentis durant l'année 2022. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a progressé de CHF 19.4 millions et se situe, au 31 décembre 2022, à hauteur de CHF 153.8 millions.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissements qui répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

En plus, toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever enfin que nos dépenses d'investissements sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement 4.4% du total de nos dépenses et 12.4% de nos charges maîtrisables.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à un bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Les effets liés au COVID-19 sont encore difficile à évaluer. En effet, il est encore trop tôt afin d'estimer les effets à long terme de cette crise majeure. Ces derniers devraient avoir des conséquences sur la facture sociale ainsi que sur le niveau des recettes fiscales. Seules les évolutions constatées durant les prochaines années nous permettront d'évaluer l'ensemble des conséquences du COVID-19.

Outre les conséquences liées à la crise sanitaire, le résultat largement négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2022 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation totale au financement des charges péréquatives ne devrait pas sensiblement diminuer suite à l'introduction du nouveau système péréquatif même si notre participation au financement de la facture sociale devrait sensiblement diminuer. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2023, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, un assainissement indispensable des finances communales devra être consenti afin de diminuer le niveau des charges maîtrisables ainsi qu'un ajustement de la fiscalité communale.

Ainsi, la maîtrise des charges sur lesquelles nous pouvons agir est un aspect important des finances communales et la Municipalité poursuit ses efforts dans ce domaine. Les comptes 2022 en sont l'illustration, puisque les charges maîtrisables constatées sont à peu près au même niveau que celles de l'année 2021 et inférieures à celles constatées lors du bouclage des comptes 2019. Néanmoins, ces efforts s'avèrent insuffisants et, il sera nécessaire d'agir sur le niveau des prestations afin de réduire encore plus sur le niveau des charges maîtrisables. Un plan d'action est en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent préavis.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 11-2023 du 3 mai 2023,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2022 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2022 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2023.


Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner

Annexes :

- brochures des comptes 2022
- comptes 2022 de la CISTEP
- attestation des comptes 2022 par la fiduciaire